

**Département de la Gironde**  
**Arrondissement de Bordeaux**

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de PESSAC

-----  
**Séance du mardi 26 janvier 2021**

*L'an deux mille vingt et un, le vingt six janvier à 18 h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur le Maire.*

*Présents :*

Franck RAYNAL - Pascale PAVONE - Stéphane MARI - Caroline BENARD  
DENDE - Jérémie LANDREAU - Stéphanie GRONDIN - Naji YAHMDI - Benoît  
GRANGE - Catherine DAUNY - François SZTARK - Fatima BIZINE - Emmanuel  
MAGES - Sabine JACOB-NEUVILLE - Marc GATTI - Annie LADIRAY - Dominique  
MOUSSOURS-EYROLLES - Marie-Céline LAFARIE - Jean-Pierre  
BERTHOMIEUX - Pierrick LAGARRIGUE - Zeineb LOUNICI - Laurent DESPLAT -  
Fatiha BOZDAG - Maxime MARROT - Valérie WASTIAUX GIUDICELLI - Christian  
CHAREYRE - Patrick CHAVAROT - Marie-Claire KARST - Sylvie VIEU - Nathalie  
BRUNET - Cendrine POUVEREAU-CHARRIÉ - Eva MILLIER - Stéphane  
COMME - Cem ORUC - Sébastien SAINT-PASTEUR - Anne-Marie  
TOURNEPICHE - Philippe CERNIER - Sylvie BRIDIER - Jean-Paul MESSÉ -  
Élodie CAZAUX - Alhadji NOUHOU - Laure CURVALE - Michaël RISTIC - Cédric  
TERRET - Christel CHAINEAUD

*Absents ayant donné procuration :*

Benoît RAUTUREAU      procuration à Dominique MOUSSOURS-EYROLLES  
Patricia GAU             procuration à Pierrick LAGARRIGUE  
Isabelle DULAURENS    procuration à Stéphane MARI  
Ludovic BIDEAU         procuration à Jean-Pierre BERTHOMIEUX  
Marie-Laure CARDINAL   procuration à Michaël RISTIC

*Secrétaire de séance :* Naji YAHMDI

**n°d'ordre : DEL2021\_007**

**Objet : Bien-être animal – Adoption du plan d’actions 2020/2026**

Madame Sylvie VIEU, Conseillère municipale, présente le rapport suivant :

Depuis plusieurs années déjà, la Ville de Pessac a démontré son intérêt pour la cause animale à travers différentes actions telles que le renforcement de son soutien à la Société Protectrice des Animaux, la signature d'un partenariat avec la Ligue Protectrice des Oiseaux ou encore la prise d'un arrêté municipal interdisant les cirques avec animaux sauvages sur sa commune.

Lors du Conseil municipal du 29 septembre 2020, Pessac a franchi une nouvelle étape grâce au vote d'une motion en faveur du Référendum pour les animaux.

Afin de poursuivre sa défense de la cause animale, la Ville de Pessac s'est engagée dans une démarche partenariale de fond visant à faire respecter le droit des animaux sur son territoire.

Pour mener à bien ce projet, la Ville de Pessac a rencontré différents acteurs du monde animal prêts à se mobiliser à ses côtés. Ainsi, un comité partenarial du bien-être animal est désormais constitué avec des citoyens, des représentants du monde associatif et des acteurs engagés. A ce jour, y sont représentés la Ville de Pessac, la SPA, la LPO, l'Ecosite du Bourgailh, L-214, le parti animaliste et des citoyens militants de la cause animale. Ce comité sera amené à s'élargir à de nouveaux acteurs. Il se réunira au moins une fois par an et pourra être mobilisé, si nécessaire, sur sollicitation d'un de ses membres. Ceux-ci seront également associés, en fonction de leurs compétences et de leur champ d'intervention, aux différentes actions menées par la Ville au cours de la mandature.

Ce comité s'est réuni pour la première fois le 1<sup>er</sup> octobre 2020 afin de co-construire un plan d'actions de la Ville et établir une priorisation de celles-ci. Une seconde séance s'est tenue le 30 novembre 2020 pour présenter ce plan d'actions et son déploiement sur 2020/2026.

Pour rendre l'action lisible et pertinente, la Ville de Pessac a choisi de construire son projet autour des 4 axes suivants :

- Sensibiliser au respect et au bien-être des animaux
- Agir pour une meilleure cohabitation Homme / animal en ville
- S'engager en faveur du bien-être animal
- Informer et communiquer sur le bien-être animal

Chacun de ses axes se traduira en actions concrètes auprès des publics ciblés (usagers, scolaires, étudiants, agents municipaux...). Elles pourront être complétées ou enrichies au fil des avancées de la démarche, notamment grâce aux contributions des partenaires.

La Direction de la Transition écologique et des Bâtiments assure la coordination générale et la mise en œuvre de ce plan composé de 20 actions. Elle a identifié les directions municipales, les services communs et les partenaires à associer pour mener à bien ces projets.

La définition d'indicateurs qualifiés pour ces actions sera réalisée afin d'assurer le suivi et l'évaluation de celles-ci. Ces données seront intégrées dans le rapport annuel de développement durable et rendront compte de l'état d'avancement du plan.

Le volet budgétaire de ces actions sera pris en compte dès l'exercice budgétaire 2021.

Le Conseil Municipal décide :

Vu la motion votée en Conseil municipal du 29 septembre 2020 en faveur du référendum pour les animaux,

Considérant l'engagement de la Ville et de ses partenaires pour le bien-être animal,

- De valider le plan d'actions du bien-être animal pour la période 2021/2026 joint en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte et/ou convention afférent au bien-être animal
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions ou partenariats pouvant contribuer à sa mise en œuvre,
- De s'engager à présenter annuellement un état d'avancement des actions engagées au cours d'une séance du Conseil municipal.

Le présent rapport est adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
  
**Franck RAYNAL**

